



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Libye

Question écrite n° 80137

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des infirmières bulgares et du médecin palestinien retenus prisonniers à Tripoli et condamnés à mort en 2004 pour avoir sciemment inoculé le virus du sida à 426 enfants à l'hôpital de Benghazi. Ces accusations semblent dénuées de tout fondement. Sous ce prétexte, la Libye cherche à obtenir un moyen de pression sur le monde occidental. Les conditions d'incarcération et de jugement de ces infirmières et de ce médecin sont odieuses et indignes d'un État qui souhaite rejoindre la communauté internationale. Aussi, il souhaite connaître les actions entreprises pour faire respecter les droits les plus élémentaires, qui sont l'intégrité physique et morale et la possibilité d'obtenir un jugement équitable.

Texte de la réponse

La France, tout comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, est totalement solidaire de la Bulgarie dans le processus devant aboutir à la libération du personnel médical emprisonné. Les autorités françaises ont eu l'occasion à de nombreuses reprises d'exprimer leur préoccupation concernant le sort des infirmières dans leurs entretiens bilatéraux avec les Libyens. Lors de son récent déplacement en Libye, le 5 janvier, le ministre des affaires étrangères a pu visiter ces prisonniers, auxquels il a fait part de la solidarité de la France et des efforts de la communauté internationale en vue d'obtenir leur libération. Le premier résultat tangible de ces efforts a été le verdict de la Cour suprême libyenne qui a, le 25 décembre 2005, annulé la condamnation à mort qui avait été prononcée contre eux. Lors de ce déplacement, les autorités libyennes ont été informées du projet français concernant la mise à niveau de l'hôpital de Benghazi où sont soignés les enfants contaminés ainsi que de la disponibilité de la France à accueillir dans ses hôpitaux ceux des enfants qui auraient besoin de soins complémentaires qu'ils ne peuvent recevoir en Libye. Ce plan doit contribuer, par-delà son objectif humanitaire, à créer un climat favorable à un règlement définitif de la question des infirmières bulgares et du médecin palestinien.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80137

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11147

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1217